

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale de Mozas

RAPPORT **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale de Mozas
Mozas – 38300 Bourgoin-Jallieu

Ce rapport comporte 32 pages

Association Maison Familiale Rurale de Mozas

Siège social : Mozas – 38300 Bourgoin-Jallieu

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale de Mozas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{ER} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables », aux rubriques « Changements comptables » et « Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice » portant sur la première application du règlement ANC 2002-06 et les conséquences éventuelles sur les comptes annuels de l'exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 15 avril 2026

 **SORHOGECO**
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât 82
69130 Ecully

Tel : 04 37 65 37 57
contact@sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

*Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes*

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,01		0,01
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	5 273,60	5 081,25	192,35		532,88	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				59,28		62,57
Terrains	108 413,78	84 529,70	23 884,08		27 749,84	
Constructions	4 001 945,75	1 869 723,12	2 132 222,63		2 179 961,80	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	150 042,26	141 742,85	8 299,41		10 809,87	
Autres immobilisations corporelles	415 993,33	328 374,24	87 619,09		101 585,76	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,42		0,43
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	3 996,23		3 996,23		3 887,62	
Prêts	12 000,00		12 000,00		12 000,00	
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 697 664,95	2 429 451,16	2 268 213,79	59,71	2 336 527,77	63,01
Stocks et en-cours	6 794,08		6 794,08	0,18	6 099,46	0,16
Créances				11,05		10,64
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	345 207,62	4 657,74	340 549,88		355 970,84	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	68 127,68		68 127,68		15 464,84	
Charges constatées d'avance	10 978,25		10 978,25		22 993,03	
Valeurs mobilières de placement	9 985,98	9 451,21	534,77	0,01	523,39	0,01
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 103 501,50		1 103 501,50	29,05	970 694,78	26,18
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 544 595,11	14 108,95	1 530 486,16	40,29	1 371 746,34	36,99
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	6 242 260,06	2 443 560,11	3 798 699,95	100	3 708 274,11	100

BILAN PASSIF

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 139 075,29	29,99	961 537,36	25,93
Excédent ou déficit de l'exercice	205 726,50	5,42	177 537,93	4,79
Situation nette (sous-total)	1 344 801,79	35,40	1 139 075,29	30,72
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 424 600,10	37,50	1 488 337,77	40,14
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 2 769 401,89	72,90	2 627 413,06	70,85
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	33 521,03	0,88	37 040,01	1,00
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 33 521,03	0,88	37 040,01	1,00
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	479 063,65	12,61	513 476,68	13,85
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	52 439,74	1,38	53 295,70	1,44
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	95 580,54	2,52	107 528,82	2,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	616,37	0,02	2 544,52	0,07
Produits constatés d'avance	368 076,73	9,69	366 975,32	9,90
TOTAL DES DETTES	(IV) 995 777,03	26,21	1 043 821,04	28,15
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 3 798 699,95	100	3 708 274,11	100

COMPTE DE RÉSULTAT

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	20 142,00	20 134,00	8,00	0,04
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	756 425,63	711 291,14	45 134,49	6,35
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 315 898,35	1 300 009,27	15 889,08	1,22
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	500,00		500,00	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 518,98	15 662,64	-12 143,66	-77,53
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	8 333,73	1,21	8 332,52	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 2 104 818,69	2 047 098,26	57 720,43	2,82
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	618 821,60	561 210,87	57 610,73	10,27
Aides financières		3 995,69	-3 995,69	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	31 787,42	30 724,10	1 063,32	3,46
Salaires	780 225,39	796 623,28	-16 397,89	-2,06
Cotisations sociales	285 024,98	294 453,53	-9 428,55	-3,20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	177 099,06	174 013,62	3 085,44	1,77
Dotations aux provisions		4 147,80	-4 147,80	-100,00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	1 618,71		1 618,71	
Report des fonds dédiés				
Autres charges	5 953,32	7 427,54	-1 474,22	-19,85
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 1 900 530,48	1 872 596,43	27 934,05	1,49
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 204 288,21	174 501,83	29 786,38	17,07

COMPTE DE RÉSULTAT

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		10 894,46	10 094,52	799,94	7,92
Reprises sur dépréciations et provisions		11,38	9,42	1,96	20,81
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	10 905,84	10 103,94	801,90	7,94
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			19,72	-19,72	-100,00
Intérêts et charges assimilées		7 508,37	8 001,38	-493,01	-6,16
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	7 508,37	8 021,10	-512,73	-6,39
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	3 397,47	2 082,84	1 314,63	63,12
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	207 685,68	176 584,67	31 101,01	17,61
Produits exceptionnels	(V)		3 271,05	-3 271,05	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		786,15	-786,15	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		2 484,90	-2 484,90	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	1 959,18	1 531,64	427,54	27,91
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	2 115 724,53	2 060 473,25	55 251,28	2,68
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	1 909 998,03	1 882 935,32	27 062,71	1,44
EXCÉDENT OU DÉFICIT		205 726,50	177 537,93	28 188,57	15,88
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		205 726,50	177 537,93	28 188,57	15,88

MFR DE MOZAS 38300 BOURGOIN JALLIEU

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de MOZAS est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 4, *chemin de Mozas 38300 BOURGOIN JALLIEU*

L'association a pour but :

- De donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- D'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- De participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

- Formation 4ème-3ème Enseignement Agricole - Cap(a) Métiers de l'Agriculture - BAC PRO CGEA- BAC PRO AGROEQUIPEMENT
- CTETA (Conducteur de travaux en entreprises de travaux agricoles) Titre par apprentissage
- Activités de location-hébergement (publics accueillis : particuliers, sociétés).

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- La surface des bâtiments est de 2 861.5m².

La Maison Familiale conduit la formation du CTETA en apprentissage en partenariat avec la FNEDT dépositaire du titre

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A) Etablissement des comptes annuels

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 3 798 699.95 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 205 726.5 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/03/2026.

B) Autres événements

Néant.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2026 par le Conseil d'administration.

1.1. METHODE GENERALE

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06

relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncés par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2022-06 a constitué un changement de méthode comptable en 2025.

Le règlement n'a pas été appliqué par anticipation pour l'exercice précédent et, en conséquence, les comptes de cet exercice n'ont fait l'objet d'aucune modification. Toutefois, afin d'assurer la comparabilité des informations financières entre les deux exercices, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ont été reclassés selon la nouvelle présentation, sans incidence sur le résultat ni sur les capitaux propres.

2. COMPARABILITE DES COMPTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31/12/2025 est le premier exercice d'application du règlement ANC 2022-06.

Des changements affectent certains postes du bilan et du compte de résultat et influe sur la comparaison avec l'exercice précédent.

Nous indiquons les modifications importantes suivantes :

• Comptes de bilan

- Les comptes de bilan de l'association sont peu affectés par l'application du nouveau règlement. La majorité des reclassements effectués n'influe pas sur les classements des dettes et créances au niveaux des grands postes de bilan.

• Compte de résultat

- Les produits liés aux quote-part de subvention virée au compte de résultat ont été comptabilisés en 747 au lieu du compte 777, ils ne sont plus considérés comme des produits exceptionnels mais comme des produits d'exploitation ;
- Les comptes de transfert de charges ne sont plus utilisés et les produits afférents ont été comptabilisés selon leur nature dans les comptes suivants :
 - Au crédit d'un compte 649 pour les aides liées à l'emploi et les avantages en nature
 - Au crédit d'un compte 708 pour les refacturations diverses

- Au crédit d'un compte 757 pour les produits divers
- Les financements liés à certaines formations sont reclassés en 706 au lieu du compte 744 afin d'être assimilés à des produits de formation ;
- Les comptes de produits et charges exceptionnels divers sont reclassés pour la grande majorité dans des comptes 7587 ou 6587, impactant ainsi le résultat d'exploitation ;
- Les comptes 775 et 675 précédemment utilisés en cas de cession d'éléments d'actifs sont reclassés en 757 et 657, impactant ainsi le résultat d'exploitation ;

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- Constructions,
- Agencements et installations,
- Mobilier et Matériel de bureau

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinés au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Un reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Provisions pour risques et charges : reprise annuelle de 3 518.98 € concernant la provision pour indemnité de départ à la retraite. Le montant de la provision s'élève à 33 521.03€ au 31/12/2025.

Pour plus de précisions, cf. annexe.

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Suite à l'application du règlement ANC 2022-06 et à la modernisation des états financiers, l'usage des comptes de produits et charges exceptionnelles est très limité.

Cet exercice n'a pas fait apparaître la nécessité d'y avoir recours.

5.4. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : *« l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association... ».*

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

[

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

EFFECTIF : 22.99 ETP

ETP EQUIPE PEDAGOGIQUE	16.49
ETP ADMINISTRATIVE	2
ETP VIE RESIDENTIELLE	3.5
ETP DIRECTION	1

ANNEXES

FAITS CARACTERISTIQUES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

TABLEAU DES STOCKS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF

ENGAGEMENTS

HNORAIRES CAC

FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
I – Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	-			
Etat, Collectivités locales, étab.pub				
Entreprises : via OPCO	82 355.76	100	48 997.77	100
Particuliers				
Sous total I	82 355.76	100	48 997.77	100
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous total II	-	0	-	0
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous total III	-	0	-	0
Total des ressources	82 355.76	100	48 997.77	100

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Volumes financiers			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	82355.76	100	48 997.77	100
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	82355.76	100	48997.77	100

TABLEAU III Convention de ressources publiques affectées				
Convention	Montant initial	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 798 699,95 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 205 726,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/03/2026.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	14 557,98	
TOTAL	14 557,98	
Immobilisations corporelles		
Terrains	108 413,78	
Constructions sur sol propre	1 915 076,79	
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	1 989 722,86	100 451,46
Installations techniques, matériel et outillages industriels	149 063,26	979,00
Matériel de transport	65 627,41	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	273 298,85	10 726,70
Emballages récupérables et divers	70 377,48	732,00
TOTAL	4 571 580,43	112 889,16
Immobilisations financières		
Autres titres immobilisés	3 887,62	108,61
Prêts et autres immobilisations financières	12 000,00	
TOTAL	15 887,62	108,61
TOTAL GENERAL	4 602 026,03	112 997,77

ETAT DES IMMOBILISATIONS

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Diminution		Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	par cession	immobs fin ex.	légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		9 284,38	5 273,60	
TOTAL		9 284,38	5 273,60	
Immobilisations corporelles				
Terrains			108 413,78	
Constructions sur sol propre			1 915 076,79	
Constructions inst. générales, agencements		3 305,36	2 086 868,96	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			150 042,26	
Matériel de transport			65 627,41	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		4 270,11	279 755,44	
Emballages récupérables et divers		499,00	70 610,48	
TOTAL		8 074,47	4 676 395,12	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			3 996,23	
Prêts et autres immobilisations financières			12 000,00	
TOTAL			15 996,23	
TOTAL GENERAL		17 358,85	4 697 664,95	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util, taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			14 025,10	340,53	9 284,38	5 081,25
TOTAL			14 025,10	340,53	9 284,38	5 081,25
Immobilisations corporelles						
Terrains			80 663,94	3 865,76		84 529,70
Constructions sur sol propre			800 894,72	39 894,66		840 789,38
Const. inst. gén., agencts			923 943,13	108 295,97	3 305,36	1 028 933,74
Inst. tech., mat. et out. industriels			138 253,39	3 489,46		141 742,85
Matériel de transport			62 207,69	1 300,00		63 507,69
Matériel de bureau, informatique			182 016,90	20 720,90	4 270,11	198 467,69
Emballages récupérables et divers			63 493,39	3 404,47	499,00	66 398,86
TOTAL			2 251 473,16	180 971,22	8 074,47	2 424 369,91
TOTAL GENERAL			2 265 498,26	181 311,75	17 358,85	2 429 451,16

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur comptes clients	1 610,43	3 047,31		4 657,74
Autres provisions pour dépréciation	9 456,73		5,52	9 451,21
TOTAL GÉNÉRAL	11 067,16	3 047,31	5,52	14 108,95

ETAT DES STOCKS

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Matières premières	1 666,65	1 188,97	1 666,65	1 188,97
Autres approvisionnements	4 432,81	5 605,11	4 432,81	5 605,11
TOTAL	6 099,46	6 794,08	6 099,46	6 794,08

ETAT DES CRÉANCES

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	12 000,00		12 000,00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	7 288,90	7 288,90	
Autres créances clients	337 918,72	337 918,72	
Personnel et comptes rattachés	939,80	939,80	
Autres impôts, taxes et versements	4 015,70	4 015,70	
Divers	57 407,22	57 407,22	
Groupe et associés (2)	3 596,16	3 596,16	
Charges constatées d'avance	10 978,25	10 978,25	
TOTAL	434 144,75	422 144,75	12 000,00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	10 978,25
TOTAL	10 978,25

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	115,06
Autres créances	61 422,92
Disponibilités	3 527,73
TOTAL	65 065,71

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	961 537,36		355 075,86	177 537,93	1 139 075,29
Excédent ou déficit de l'exercice	177 537,93		205 726,50	177 537,93	205 726,50
Subventions d'investissement	1 488 337,77		56 454,15	120 191,82	1 424 600,10
TOTAL	2 627 413,06		617 256,51	475 267,68	2 769 401,89

ETAT DES PROVISIONS

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	37 040,01		3 518,98	33 521,03
TOTAL	37 040,01		3 518,98	33 521,03
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	1 610,43	3 047,31		4 657,74
Autres provisions pour dépréciation	9 456,73		5,52	9 451,21
TOTAL	11 067,16	3 047,31	5,52	14 108,95
TOTAL GÉNÉRAL	48 107,17	3 047,31	3 524,50	47 629,98
Dont dotations & reprises d'exploitation		3 047,31	3 518,98	

ETAT DES PROVISIONS

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	37 040,01		3 518,98		33 521,03
TOTAL	37 040,01		3 518,98		33 521,03
Dont dotations & reprises d'exploitation		3 047,31	3 518,98		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	479 063,65	35 199,90	145 244,16	298 619,59
Fournisseurs et comptes rattachés	52 439,74	52 439,74		
Personnel et comptes rattachés	20 218,73	20 218,73		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 635,45	54 635,45		
Impôts sur les bénéfices	1 959,18	1 959,18		
Autres impôts et taxes assimilées	17 487,61	17 487,61		
Autres dettes	616,37	616,37		
Produits constatés d'avance	368 076,73	368 076,73		
TOTAL	994 497,46	550 633,71	145 244,16	298 619,59
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	34 463,43			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	368 076,73
TOTAL	368 076,73

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	219,81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 648,85
Dettes fiscales et sociales	34 961,91
TOTAL	59 830,57

ENGAGEMENTS

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 33 521,03 Euros.
Cet engagement a été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

La MFR de MOZAS a contracté plusieurs emprunts :
- un emprunt de 379 900€ en septembre 2020, garantie par une caution d'une collectivité publique. Le capital restant dû était de 272 066.14€ à la clôture
- un emprunt de 249 249€ en juillet 2022, garantie par une hypothèque conventionnelle. Le capital restant dû était de 206 777.70€ à la clôture.

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

082466 - ASS MFR MOZAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 3

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le cabinet SORHOGECO situé 42 chemin du moulin Carron 69130 ECULLY a perçu 6 000€ d'honoraires sur l'exercice 2025 et 5 760€ en 2024.